

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧❧

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015

❧❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANITA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

REÇU

15 14 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

❧❧❧❧

**5 - CONVENTION AVEC LA C.C.P.O. : PROGICIEL DE GESTION DES
SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais ont engagé une démarche commune visant à acquérir un progiciel de gestion des services techniques.

La Ville d'OLORON STE-MARIE comme la C.C.P.O., dans un contexte économique délicat, se doit d'optimiser ses ressources et ses process, notamment pour sa région communale.

Ainsi, l'application informatisée renseigne l'ensemble des éléments du patrimoine des collectivités, permet l'attribution par programmation des interventions des régions par les cadres des Services Techniques. Cette planification organisée se devra d'être plus efficiente et permettra au-delà d'une meilleure gestion, d'informer les demandeurs d'intervention et de mieux appréhender les travaux de maintenance. De plus, l'interface, avec le logiciel comptable, simplifiera les procédures, et avec la future Gestion Relation Citoyenne, réduira les circuits entre l'administré et les services.

La procédure a fait l'objet d'une mise en concurrence et de négociations suivies par les services concernés des deux collectivités.

En agissant ainsi, les deux collectivités font baisser notablement les coûts d'acquisition, de maintenance, d'hébergement et de formations.

Le principe retenu est l'acquisition du logiciel par la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le versement d'une participation à hauteur de 50 % pour l'acquisition, la maintenance et l'hébergement, et au prorata des agents suivant les formations à hauteur de 1/3 par la C.C.P.O.

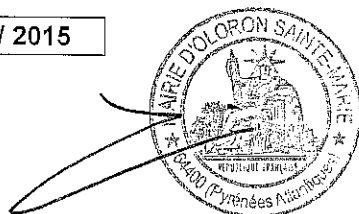
Ce remboursement se traduira dans une convention qui interviendra entre les deux collectivités qui définira notamment les règles de récupération de la TVA.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH